

Questions orales

M. Turner (Vancouver Quadra): La raison pour laquelle on ne nous a pas parlé d'une deuxième ou d'autres fuites, n'est-ce pas parce que le ministre des Finances voulait déposer son budget et que s'il avait dû admettre ces autres fuites il n'aurait pas pu, il aurait dû retirer son budget et peut-être démissionner? N'est-ce pas la vraie raison?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette conclusion est absolument fausse. . .

M. Simmons: C'est la vérité.

M. Mazankowski: . . . et le chef de l'opposition n'a absolument pas le droit de tirer cette conclusion.

LA FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES—L'OBTENTION DE PROFITS INDUS

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. A maintes reprises et tout à l'heure encore, à la Chambre, le solliciteur général a prétendu que personne n'avait profité des fuites.

Comment le solliciteur général peut-il prétendre une chose pareille alors que, ce matin même, mon bureau a appris de l'enquêteur en chef de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qu'il n'avait été contacté ni par le solliciteur général, ni par la GRC, ni par le ministre des Finances, ni par aucun des ministères fédéraux au sujet d'une enquête sur les fuites du budget?

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, dès le 27 avril, j'ai informé la Chambre, ici, que j'avais demandé à la GRC d'enquêter sur toutes les circonstances de cette affaire et particulièrement sur la possibilité que des gens aient pu profiter de la diffusion, avant le temps, d'un document budgétaire. Et hier, c'est le Commissaire qui m'a informé qu'à ce jour, suivant l'enquête qui est présentement en cours, c'est présentement encore sous enquête, il n'y avait aucune information à l'effet que des gens aient pu en profiter. Et vous savez que je n'ai pas à interférer dans l'enquête qui est menée par la GRC, mais la GRC m'a informé qu'elle avait tous les moyens à sa disposition pour s'assurer que partout au Canada on pouvait vérifier si les gens avaient pu en profiter.

Alors, j'ai simplement transmis ce que le Commissaire de la GRC m'avait mentionné hier, monsieur le Président, dans l'intérêt de la Chambre et dans l'intérêt des Canadiens.

• (1150)

LA FUITE DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES—L'ENQUÊTE MENÉE PAR LA GRC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Aujourd'hui, le ministre dit que l'enquête est en cours, mais ce matin même, il nous a assurés à plusieurs reprises qu'aucun Canadien ou Canadienne n'aurait pu en profiter. J'aimerais donc lui demander—et ce n'est pas la GRC qui est ici au Parlement, c'est le solliciteur général qui a dévoilé ces faits à la Chambre—de quelle façon il peut assurer les Canadiens que personne n'en a profité quand on sait que même l'enquêteur principal de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario n'a même pas été contacté, ni par lui, ni par la GRC, ni par le ministre des Finances, ni par le premier ministre, par aucun ministère du gouvernement. Donc, comment peut-il donner cette assurance aux Canadiens et aux Canadiennes?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je n'ai fait que répéter ce matin ce que j'avais dit hier, et c'est le Commissaire de la GRC qui m'informe. Ce n'est pas à moi, ça ne revient pas au ministre d'aller lui-même faire les vérifications et faire l'enquête. Je laisse le corps policier faire son travail. J'ai simplement voulu transmettre une information qui m'apparaissait importante, parce que les Canadiens peuvent, et effectivement, cela a été mentionné par plusieurs députés en cette Chambre, s'inquiéter que des gens aient pu en profiter, alors que la GRC m'a donné cette information, hier, à l'effet qu'à ce jour, selon les informations qu'elle a, elle n'a aucune évidence à l'effet que des gens aient pu en profiter. Je crois que c'est une information qui devrait rassurer les Canadiens, et vous devriez très bien écouter ce qui a été mentionné, et le comprendre.

[Traduction]

LE REFUS DE COMMUNIQUER LES RENSEIGNEMENTS—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, il s'agit d'une question d'ordre parlementaire et non d'enquête policière interne. Ma question s'adresse au vice-premier ministre. On nous a dit, après la première fuite, qu'une enquête criminelle serait immédiatement ordonnée. C'est la ligne de défense derrière laquelle le gouvernement s'est retranché pour que les